

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France

Délégation de bassin Seine Normandie

Paris, le

27 AVR. 2018

Nos réf. : DBSN18-059-ES-lettre d'invitation 22 mai 2018

Vos réf. :

Affaire suivie par : Élodie SALLES

Tél. : 01 71 28 47 04 – Fax : 01 71 28 47 30

Courriel : elodie.salles@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Invitation au séminaire « La vulnérabilité d'un territoire aux inondations : comment l'évaluer et la prendre en compte dans la planification de l'urbanisme et les projets urbains ? » du bassin Seine Normandie du 22 mai 2018 après midi à Paris

Madame, Monsieur,

Les récentes inondations sur le bassin ont mis en évidence la vulnérabilité des territoires impactés. Un des axes de prévention pour limiter les dégâts des inondations et moins subir en facilitant le retour à la normale réside dans la réduction de la sensibilité face à l'inondation. Rendre les territoires moins vulnérables passe à la fois par l'adaptation des enjeux existants à différentes échelles et par la non augmentation des enjeux en zone inondable.

Renforcer l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement est à ce titre essentiel, en priorité sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI) concentrant les enjeux les plus forts. C'est le premier objectif du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie, approuvé fin 2015, pour lequel l'Etat s'est engagé à accompagner les collectivités porteuses de documents d'urbanisme.

Suite aux travaux de 2016 et 2017, la délégation de bassin Seine Normandie vous invite à partager les travaux qui ont abouti à la note de cadrage du bassin permettant de mieux intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme :

**le mardi 22 mai 2018 de 14h30 à 17h30
au Pavillon de l'Arsenal**

le centre d'information, de documentation et d'exposition d'Urbanisme
et d'Architecture de Paris et de la métropole francilienne
21 boulevard Morland - 75 004 PARIS

Plan d'accès joint

Ces éléments à destination des collectivités et des services de l'Etat, visent à répondre aux questions suivantes : pourquoi s'intéresser à la vulnérabilité du territoire aux inondations dans un document d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi) ? Comment évaluer la vulnérabilité d'un territoire face aux risques d'inondation ? Quelles sont les ressources mobilisables ?



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur

www.driee-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Ce travail collaboratif a été mené avec des collectivités et agences d'urbanisme avec en particulier l'appui de groupes de travail régionaux pilotés par les DREAL Grand Est et Normandie. Elle résulte de réflexions initiées lors du partage d'expériences et du recueil des attentes sur le sujet lors du séminaire de bassin « inondation et urbanisme » organisé en septembre 2016 auquel certains d'entre vous ont participé.

Cette contribution fait suite à la production de deux autres outils d'accompagnement du PGRI du bassin :

- un résumé des objectifs du PGRI vis-à-vis des documents d'urbanisme et un extrait des dispositions dédiées ;
- des éléments pour alimenter le porter à connaissance de l'État sur les documents d'urbanisme.

Les conclusions du séminaire 2016 et les deux premiers outils d'accompagnement sont disponibles sur le site Internet de la DRIEE à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/objectif-1-reduire-la-vulnerabilite-des-a2810.html>

Ce nouveau séminaire sera également l'occasion de partager des témoignages de collectivités et des travaux récents sur l'apport de diagnostics de vulnérabilité sur les projets urbains et de partager les enjeux de mobilisation sur ce sujet lors d'une table ronde.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé de ce séminaire.

N'hésitez pas à relayer cette invitation aux personnes susceptibles d'être intéressées dans vos services et à faire connaître vos expériences sur le sujet.

Pour des raisons d'organisation, je vous prie de bien vouloir confirmer, avant le 15 mai 2018, votre participation à ce séminaire par message à l'adresse suivante :

driee-if.directive-inondation-seine-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
délégué de bassin Seine-Normandie,



Jérôme GOELLNER

Liste des destinataires :

- Mesdames et Messieurs les directeurs des structures porteuses de stratégies locales, PAPI et PSR ou associées sur le bassin Seine Normandie :
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS
 - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON (SMBVA)
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE
 - SYNDICAT DE LA VALLÉE DU LOING (SIVLO)
 - EPTB SEINE GRANDS LACS
 - SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ST DIZIER, DER ET BLAISE
 - TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ
 - ENTENTE OISE AISNE
 - SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (SMSO)
 - SYNDICAT DES BERGES DE L'OISE (SMBO)
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MEAUX
 - SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE)
 - GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION
 - MÉTROPOLÉ DE ROUEN NORMANDIE
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE EURE
 - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC (SMBVAS)
 - COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION HAVRAISE
 - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES
 - SYNDICAT DE BASSINS VERSANTS SAANE-VIENNE-SCIE
 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
 - COMMUNE DE VER-SUR-MER
 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS
 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE
 - SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA POINTE DE CAUX
 - SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

- Mesdames et messieurs les directeurs des agences d'urbanisme du bassin :
 - AGENCE D'ÉTUDES D'URBANISME DE CAEN-MÉTROPOLÉ
 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE REIMS
 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE L'OISE
 - ATELIER PARISIEN D'URBANISME
 - INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE
 - AGENCE D'URBANISME DE ROUEN ET DES BOUCLES DE SEINE ET EURE
 - AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEINE AVAŁ
 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT ESSONNE-SEINE-ORGE

- Mesdames et Messieurs les directeurs des structures porteuses de SCOT de territoires incluant un TRI :
 - SCOT CAEN METROPOLÉ
 - SCOT DU NORD PAYS D'AUGE
 - SCOT AGGLOMERATION D'EVREUX
 - SCOT D'EPERNAY ET SA REGION
 - SCOT REGION TROYENNE
 - SCOT DU PAYS DU COTENTIN
 - SCOT CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 - SCOT DE L'ARC

- SCOT MARNE LA VALLEE - VAL-MAUBUEE
 - SCOT MARNE, BROUSSE ET GONDOIRE
 - SCOT DE LA BOUCLE DE LA SEINE
 - SCOT COTEAUX ET VAL DE SEINE
 - SCOT DE CERGY-PONTOISE
 - SCOT DU PAYS D'OISE ET D'HALATTE
 - SCOT SEINE EURE FORET DE BORD
 - SCOT DES DEUX VALLEES
 - SCOT DE LA BASSE-AUTOMNE-PLAINE D'ESTREES
 - SCOT PLAINE COMMUNE
 - SCOT DU PAYS DU CHAUNOIS
 - SCOT DU GRAND CREILLOIS
 - SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES
 - SCOT DU PAYS ENTRE SEINE ET BRAY
 - SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE
 - SCOT PAYS DE MEAUX
 - SCOT DE L'OUEST PLAINE DE FRANCE
 - SCOT DU PAYS DIEPPOIS TERROIR DE CAUX
 - SCOT METROPOLE ROUEN NORMANDIE
 - SCOT DU PAYS BARROIS
 - SCOT DU GRAND AUXERROIS
 - SCOT DU NORD HAUTE-MARNE
 - SCOT ADEVA PAYS VITRYAT
- Madame la directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - Madame la directrice du Centre Européen de la Prévention des Inondations
 - Monsieur le directeur de la Fédération Nationale des SCOT
 - Messieurs le président et président de la COPTATI du bassin Seine Normandie
 - Monsieur le directeur de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
 - Mesdames et messieurs les chefs de service en charge de la prévention des risques naturels et les chefs de service en charge de l'aménagement des DREAL du bassin Seine Normandie et de la DRIEE Île-de-France
 - Mesdames et messieurs les chefs de service en charge de la prévention des risques naturels et les chefs de service en charge de l'aménagement des DDT(M) du bassin Seine Normandie

Copie :

- Chefs des délégations de bassin des bassins Artois Picardie, Loire Bretagne et Rhin Meuse
- MEEM-DGPR-SRNH-BRIL
- Vichy Communauté, communauté d'agglomération - territoire test du référentiel national de vulnérabilité
- Commune de Gennevilliers - territoire test du référentiel national de vulnérabilité
- CEREMA